



Révision du Plan Local d'Urbanisme de Nogent-sur-Oise

6.c.3 - Plan du Droit de Préemption Urbain (DPU)

Révision prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2016  
Révision arrêtée par délibération du Conseil municipal en date du 17 décembre 2018  
Révision approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 10 octobre 2019

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 10 octobre 2019

Jean-François DARDENNE  
Maire de Nogent-sur-Oise

 Zones soumises au droit de préemption urbain



0 500 1000 m

